

# Politique à Gauche

n°36 juillet 2011



**GUE/NGL**

Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique  
European United Left/Nordic Green Left  
Groupe Parlementaire • Parliamentary Group  
PARLEMENT EUROPEEN • EUROPEAN PARLIAMENT

LA LETTRE D'INFORMATION DU DÉPUTÉ EUROPÉEN JEAN-LUC MÉLENCHON

## En lutte contre l'Europe austéritaire

La rentrée parlementaire s'est placée sous le sceau de l'austérité. Dès la deuxième séance de Septembre, le Parlement européen a en effet validé le paquet «gouvernance économique» dit «six Pack». Cinq règlements et une directive qui organisent la mise sous tutelle complète des budgets des Etats membres. Surveillance accrue, publication trimestrielle des comptes de l'Etat, sanctions financières semi-automatiques allant de 0,1% à 0,2% du PIB en cas de dépassement des sacrosaints 3% de PIB de déficit, voilà ce qu'a voté la majorité parlementaire sous prétexte de nécessaire équilibre budgétaire.

Faire payer les Etats en difficulté, c'est tout ce qu'ont trouvé les chantres de l'eurolibéralisme ! Autre fait majeur, la majorité a voté la refonte du premier paquet ferroviaire dans le but affiché d'accélérer la libéralisation de ce secteur. Elle en a

même profité pour réclamer la mise en place rapide de la libéralisation du transport de voyageurs ! La casse du rail se poursuivra donc sans vergogne. L'idéologie libérale continue de régner en maître sur ce Parlement et de nuire au quotidien des citoyens. Quelques petites victoires à signaler cependant. Le Parlement s'est mis d'accord sur un texte appelant à la reconnaissance de la Palestine comme Etat à l'ONU. Il a aussi produit un texte fort en matière de lutte contre la corruption. Une résolution portant haut la revendication de l'égalité des droits pour les personnes lgbt a aussi été votée. Autant de textes dont je suis signataire. Mais ils n'ont hélas aucun poids législatif. Ce sont des «résolutions» du Parlement, autrement dit des textes purement déclaratifs. C'est sans doute pourquoi nous sommes parvenus à les rendre si progressistes. Dans cette machine à valider des lois et à produire des déclarations qu'est le Parlement européen, les raisons de se satisfaire sont aussi rares que celles de se mettre en colère sont nombreuses. Il en ira de même tant que la droite, des libéraux, les sociaux-démocrates et les verts continueront de s'allier sur les positions eurolibérales qui mènent l'UE au désastre.



# ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

## FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION UNE PRIORITÉ EN EUROPE

**SEPTEMBRE 2011 : Adoption d'une résolution de lutte contre la corruption**

### → INTERVENTION EN SÉANCE :

«La corruption est un fléau. C'est la maladie génétique de l'oligarchie. Elle doit être combattue partout. Les gouvernements et les parlementaires se doivent d'être exemplaires. Ils doivent donner à la justice financière les moyens matériels et humains de réaliser son travail, en toute indépendance et dans des délais optimaux. Ils doivent lutter contre tout ce qui facilite le grand banditisme financier : les dérégulations à tout va, les paradis fiscaux, mais aussi les sociétés écrans dont l'existence même doit être combattue. Quant aux lobbyistes, fléau corrompeur à qui cette enceinte continue d'être ouverte en dépit des scandales, ils devraient tous être interdits de séjour là où les représentants du peuple sont censés voter pour l'intérêt général.»



☛ **La corruption est un fléau qu'il faut combattre partout.** En Europe, la volonté politique en la matière fait cruellement défaut. Des conventions internationales existent pourtant, qu'elles émanent du Conseil de l'Europe de l'OCDE ou de l'ONU. Elles visent à lutter contre la corruption sous toutes ses formes (pots-de-vin, conflits d'intérêt, détournements d'argent public, abus de pouvoir au profit d'un gain personnel). Problème : plusieurs Etats, n'ont pas encore ratifié ces conventions et la volonté des gouvernements et de la Commission pour les faire appliquer laisse à désirer.

☛ **Avec plusieurs de mes collègues du Parlements européen, nous avons présenté une résolution commune à ce propos.** La compromis auquel nous sommes parvenus permet de lancer un signal politique fort en la matière bien que, comme toujours au sein de l'UE,

cette initiative parlementaire n'ait aucun poids législatif. Entre autre points, cette déclaration commune dénonce le manque de volonté politique au sein de l'UE en matière de lutte contre la corruption, notamment dans le secteur privé. Elle propose d'améliorer les outils d'investigation existant et d'y affecter davantage de personnels spécialisés. Elle demande à la Commission de faire de la lutte contre la corruption une priorité de son agenda en matière de sécurité. Elle demande aussi une plus grande transparence aux institutions et agences européennes. Enfin, la résolution propose de protéger les témoins de faits de corruption. Autant de propositions que je partage.

☛ **Mais avec mon collègue néerlandais Cornelis de Jong (Socialistische Partij), nous n'étions pas entièrement satisfaits du résultat des négociations.** Nous avons donc déposé plusieurs amendements au nom du groupe GUE/NGL. Ces amendements élargissaient la définition des faits de corruption au détournement «de l'argent public en général» et pas seulement à celui des «fonds de l'UE financés par le contribuable». Ils rappelaient que «est particulièrement élevé en cas de déréglementation et de privatisation sur une grande échelle et qu'il convient de déployer tous les moyens possibles pour s'y opposer». Ils demandaient à la Commission de lutter «contre les sociétés-écrans anonymes», là où le texte initial se proposait seulement de lutter contre leur «utilisation abusive». Tous nos amendements ont été adoptés par l'assemblée plénière. Je m'en félicite. Dommage que ce texte n'ait aucun poids contraignant.

## NON AU «SIX PACK» ET SES SANCTIONS FINANCIÈRES

**SEPTEMBRE 2011 : Des budgets nationaux sous contrôle de la Commission**

### → INTERVENTION EN SÉANCE :

« Ce texte organise le contrôle de Commission sur l'ensemble des composantes des budgets nationaux dans le cadre du Semestre européen. Il prépare l'arbitrage entre les "bons élèves", ceux qui tiendront leurs budgets entre l'équilibre budgétaire et 1% du PIB, et les "mauvais élèves", ceux qui ne le feront pas. Des sanctions sont prévues. En seront exemptés les Etats qui réforment leur système de retraite. Des plans de rigueur renforcés seront imposés aux Etats dont la dette serait supérieure à 60% du PIB ou exposée à plus de risques que les autres. Maigre point positif: la demande que soit noté dans les plans de stabilité et de convergence si les parlements nationaux ont pu les débattre. Je vote contre ce texte et dénonce une intolérable agression contre la souveraineté populaire des Nations. »

**SEPTEMBRE 2011 : Surveillance budgétaire : création de mécanismes d'alerte automatisés.**

### → INTERVENTION EN SÉANCE :

«La Commission pourra désormais distribuer bons et mauvais points à sa guise. Elle mettra elle-même en place les indicateurs qui lui permettront de noter les Etats et de les sanctionner de façon semi automatique. Tout cela est validé par le Conseil qui accepte la logique souveraineté limitée qu'entraîne le vote à la majorité inversée. La seule avancée obtenue par le Parlement sur ce texte est particulièrement ténue. La Commission et le Conseil s'engageraient à respecter le rôle des partenaires sociaux et des parlements nationaux ainsi que les systèmes nationaux de fixation des salaires. C'est la moindre des choses. Pourtant cet engagement est de fait annihilé par le Pacte euro plus et le Semestre européen. Supercherie. Je vote contre ce texte»



### ➤ Depuis 1997, les Etats membres de l'UE sont soumis au «Pacte de Stabilité et de Croissance».

Les règles en sont connues : pas de déficit public au-dessus de 3% du PIB, pas de dette publique supérieure à 60% du PIB. Le Traité de Lisbonne entrée en vigueur le 1er décembre 2009 l'intègre dans ses articles 121 à 126 et son protocole 12. Mais selon la Commission, les mécanismes de prévention et de correction n'étaient plus suffisants. Monsieur Von et son groupe de travail ont donc proposé dès les mois de mai et juin 2010 la mise en place du fameux «Semestre européen» qui donne à la Commission le droit de contrôler que les Etats fixent bien leurs budgets nationaux selon les grandes lignes qu'elle a fixée et, si tel n'est pas le cas, de les sommer de le faire. Mais ce n'était pas encore suffisant. Pour s'assurer un respect total de ses diktats, il fallait que des sanctions tombent en cas de non-respect des règles, chose qui était l'exception et non la règle dans le cadre du pacte de stabilité. La Commission a donc élaboré un paquet de 6 propositions législatives aujourd'hui couramment appelé «6 pack». Le Parlement s'est exprimé en deux occasions sur ce «paquet gouvernance économique». En Juin et en Septembre 2011. Dans l'intervalle, les ministres de l'économie et des finances se sont réunis de façon informelle avec les députés européens de la commission parlementaires du même nom avant de statuer, lors d'une réunion tout aussi informelle et en présence

d'un invité singulier : Monsieur Timothy Geithner, secrétaire d'Etat au Trésor des USA ! Le résultat est un parfait exemple l'austérité autoritaire qui caractérise désormais l'Union européenne. D'abord, sachez que les comptes détaillés des Etats seront désormais rendus publics de façon trimestrielle, comme y sont contraintes les entreprises dans le modèle libéral. Ensuite apprenez que les Etats membres de la zone euro devront, en plus de respecter les 3% de PIB de déficit et les 60% du PIB de dette publique, limiter leur déficit structurel à 1% de leur PIB. Tant qu'ils ne rentrent pas dans les clous de cette règle d'or, toute recette exceptionnelle devra aller à la réduction de la dette et toute réduction de recettes doit être compensée par des réductions de dépenses. Les Etats qui n'appliqueront pas les recommandations de la Commission et du Conseil seront mis à l'index publiquement. S'ils persistent ils se verront infliger des sanctions financières de 0,1% du PIB ou de 0,2% du PIB selon les cas. Ces sanctions «préventives» ou «correctives» seront transformées en amendes (c'est-à-dire que l'Etat ne récupérera jamais ni le montant de la sanction, ni les intérêts sur celle-ci) si l'Etat persiste à ne pas appliquer les plans de rigueur qu'on lui «recommande». Les seuls cas d'exemption de sanction prévus concernent les Etats qui traversent une grave récession économique indépendante de leur volonté ou ceux qui mettent en œuvre des réformes de retraite qui introduisent un système par capitalisation.

➤ En Septembre 2011, lors du vote, les socialistes et les verts français se sont prononcés pour leur majeure partie en faveur des mécanismes de surveillance économique qui permettent la mise en œuvre de ce système de sanctions. Ils ne se sont d'ailleurs opposés qu'à certaines des sanctions prévues. Seuls les élus du Front de Gauche ont voté unanimement contre l'ensemble de ces textes.

# FAIRE RECONNAÎTRE L'ETAT PALESTINIEN À L'ONU

SEPTEMBRE 2011 : Situation en Palestine

## → INTERVENTION EN SÉANCE

«Le droit fondamental du peuple palestinien à disposer d'un Etat doit être consacré par l'ONU. A l'instar de nombreux pays, l'UE doit reconnaître cet Etat dans les frontières de 1967. L'UE doit aussi sanctionner les décisions inacceptables du gouvernement israélien qui, trois jour à peine après le discours de Mahmoud Abbas à l'ONU met sur pied un nouveau projet d'implantation de colonies à Jérusalem Est. L'accord d'association UE-Israël doit être suspendu. Le processus de paix commence par le respect du droit international. Il est plus que temps que le gouvernement israélien et son allié états-unien le respectent. C'est la condition d'une paix juste et durable pour les deux Etats palestinien et israélien, qui devront voisiner demain.»



➤ **En Septembre 2011, le Parlement européen a adopté une résolution de soutien à la reconnaissance de l'Etat Palestinien par l'ONU.** J'en suis signataire. C'est une résolution historique : elle soutient la reconnaissance de l'Etat palestinien à l'ONU comme étant légitime. Cette résolution proclame en outre «le droit des palestiniens à l'autodétermination et à disposer de leur propre Etat». Elle précise «qu'aucune modification des frontières antérieures à 1967 autre que celles convenues entre les parties, y compris concernant

*Jérusalem, ne devrait être acceptée». Elle demande faite au gouvernement israélien de «mettre un terme à toute construction ou extension de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est» Autant de points cruciaux que je soutiens et dont je me félicite qu'ils puissent être portés par l'ensemble de cet hémicycle (certes dans une résolution purement législative). Cependant, je tiens à attirer votre attention sur la résolution que nous avons préparée au sein du groupe de la GUE/NGL et dont je suis également signataire. Celle-là est tout à fait conforme à ma pensée : elle ne se borne pas à déclarer légitime la demande de reconnaissance de la Palestine en tant qu'Etat à l'ONU, mais soutient sa demande d'adhésion à l'ONU. Elle insiste aussi sur la question des réfugiés, grande absente du texte de la résolution commune, et réitère son «soutien au droit au retour des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (1948) de l'Assemblée générale des Nations unies».*

## LE COMBAT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS EST LOIN D'ÊTRE FINI

**SEPTEMBRE 2011 : Égalité des droits pour les personnes LGBT.**

### → INTERVENTION EN SÉANCE :

«L'Union européenne, si prompt à donner des leçons de droits de l'Homme, devrait commencer par respecter le principe universel de l'égalité des droits. Cette résolution commune a le mérite de le rappeler et de demander que le respect de ce droit pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles. Rien ne saurait remettre en cause le droit des lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transsexuel-le-s et transgenres à un travail digne à égalité avec tous les autres travailleurs et travailleuses. Rien ne saurait remettre en cause l'égalité devant toutes les unions civiles et les droits qui en découlent, devant l'adoption qui est avant tout un droit de l'enfant à être élevé par des parents prévenants, devant l'accès aux soins et à la sécurité sociale. Faire le contraire c'est nier l'égalité citoyenne qui est le fondement même de la démocratie.»



☛ **Le 22 mars 2011, une déclaration du conseil des droits humains de l'ONU condamnait toute persécution fondée sur l'orientation sexuelle.** A ce jour, seulement quatre-vingt-cinq Etats l'ont signée. De nombreux pays dans le monde pénalisent ou criminalisent encore les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe. Le rapport de l'ILGA (Association internationale des Lesbiennes, des Gays, des personnes bisexuelles et transgenres), publié en mai 2011, pointait sept pays qui appliquent la peine de mort pour ces motifs. En Europe, le tableau est contrasté. Certains pays, comme la Pologne, la Hongrie, la Croatie, interdisent toujours les marches des personnes LGBT. Alors que d'autres, comme la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède et la Norvège, reconnaissent le droit au mariage et à l'homoparentalité.

☛ **C'est dans ce contexte qu'avec plusieurs de mes collègues du Parlement européen, nous avons décidé de réaffirmer notre engagement pour l'égalité des droits via une résolution commune, déclarative hélas comme toujours.** Celle-ci «regrette que les droits

des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres ne soient pas toujours pleinement respectés au sein de l'Union, y compris le droit à l'intégrité physique, le droit à la vie privée et familiale, le droit à la liberté d'opinion et d'expression, le droit à la liberté de réunion, le droit à la non-discrimination, le droit à la libre circulation et le droit d'asile.» Elle souligne que «les droits de l'homme sont universels et indivisibles et qu'ils s'appliquent de la même manière à tous, sans tenir compte de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.» Elle rappelle «aux États membres leur obligation de protéger les ressortissants des pays tiers ou de leur accorder l'asile si, dans leur pays d'origine, ils sont persécutés ou risquent d'être persécutés en raison de leur orientation sexuelle.» Cette résolution de compromis est un pas important vers l'égalité des droits. Elle est cependant encore très perfectible. C'est d'ailleurs le sens des amendements que nous avons préparés avec mes collègues de la GUE/NGL. Nous y demandons l'égalité de toutes et de toutes devant les unions civiles, l'adoption et le partage de l'autorité parentale, la lutte contre les discriminations à l'embauche et sur les lieux de travail, l'égalité d'accès aux soins et à la sécurité sociale. Nous y condamnons très fermement le fait que l'homosexualité, la bisexualité ou la transsexualité soit encore perçues par certains pays, y compris au sein de l'UE, comme une maladie mentale. Aucun de nos amendement n'a été adopté. Je le déplore grandement. Le combat pour l'égalité des droits est hélas loin d'être terminé.

## RIO+20 : L'ESPOIR D'UNE NOUVELLE PRISE DE CONSCIENCE ÉCOLOGIQUE

SEPTEMBRE 2011 : Résolution sur le «Sommet de la Terre» à Rio en 2012

### → INTERVENTION EN SÉANCE :

«Ce texte demande la suppression progressive des centrales nucléaires et s'oppose à la création de nouvelles centrales. Il insiste sur le fait que l'eau est un bien public et que l'accès à l'eau et à son assainissement sont un droit fondamental tel que l'a consacré l'assemblée générale des Nations Unies. Il prône même la mise en place d'un statut international du réfugié climatique et environnemental et la création d'un Tribunal international de l'environnement. Autant de concessions à nos thèses qui me réjouissent. Malgré quelques faiblesses sur les biocarburants, l'absence de dénonciation de l'extraction de gaz de schiste qui devrait y figurer et l'incapacité à exiger qu'un accord contraignant voie le jour au Sommet de Rio, je vote pour ce texte et salue les avancées indéniables qu'il comporte. J'espère que cette assemblée ne l'amputera pas de la majeure partie de celles-ci.»



En juin 1992, le «Sommet de la Terre» de Rio de Janeiro marquait une étape décisive dans la prise de conscience écologique collective à l'échelle mondiale. Vingt ans plus tard, c'est à nouveau à Rio que ce tiendra en juin 2012 la Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD). Pour préparer cette échéance, le Parlement de Strasbourg a débattu d'une résolution commune. Celle-ci, issue de la commission parlementaire de l'environnement, était particulièrement progressive. Elle donnait la priorité à un développement durable soucieux de faire reculer la pauvreté. Elle rappelait que «le développement durable est plus qu'une simple économie verte». Elle se prononçait pour la création d'un «statut international de réfugié climatique et environnemental». Elle soulignait «les limites du PIB comme indicateur du bien-être humain et du développement.» Elle prônait le droit d'accès à l'eau et à son assainissement pour tous, et «la gestion durable de l'eau en tant que bien public». Elle insistait en outre sur la

nécessité de stopper la spéculation financière sur les denrées alimentaires et sur la création d'un «impôt international sur les transactions financières et l'utilisation des recettes pour soutenir la biodiversité et la protection du climat dans les pays en développement». Elle allait même jusqu'à demander «la suppression progressive des centrales nucléaires existantes et s'oppos[ait] à la construction de nouvelles centrales». Je souligne ce point car il est bon signe de voir une commission parlementaire proposer la perspective d'une sortie du nucléaire. Malheureusement, le texte finalement adopté le 29 septembre a été amputé par la droite des passages relatifs à cette sortie progressive du nucléaire. Les amendements de la droite préfèrent se contenter de rappeler, suite à la catastrophe de Fukushima, «la nécessité absolue d'assurer, dans l'Union européenne, un niveau optimal de sûreté nucléaire et de promouvoir cette exigence au niveau international.» Autres mauvais points de cette résolution : la «garantie la durabilité des biocarburants » et son quitus à la création à venir d'un «marché carbone international». Des points incontournables dès qu'il s'agit d'environnement au Parlement européen. La conscientisation écologiste avance mais les tenants du capitalisme vert et leur sacrosaint marché carbone sont toujours là pour empêcher de faire triompher l'intérêt général humain. Il est malheureusement peu probable qu'il en aille autrement au sommet de Rio +20.

## NON À LA CASSE DU TRANSPORT FERROVIAIRE !

J'étais en arrêt maladie lors du débat et du vote sur le texte de cette résolution.

→ VOICI L'INTERVENTION QUE J'AVAIS PRÉVU DE FAIRE À CE SUJET :

«La libéralisation à marche forcée du secteur ferroviaire a conduit à une baisse de l'utilisation de ce mode de transport. Dans ce texte, la majorité est contrainte de se rendre à l'évidence de ce constat. Elle n'en tire pourtant aucune conséquence et propose avec la Commission de renforcer la libéralisation en cours. Elle avalise la casse des entreprises publiques, l'octroi de nouveaux pouvoirs à la Commission en la matière, les possibilités de sanctions en cas de non-respect des normes européennes et demande que la libéralisation du transport de passager soit au plus vite effective. Seul bon point : elle refuse à la Commission l'obligation de service minimum des cheminots en cas de grève. Cette petite victoire ne saurait faire oublier le reste. Je vote contre ce texte.»



On connaît l'échec cuisant au Royaume-Uni de l'ouverture du rail au marché privé décidée dans les années quatre-vingt. Dès 1993 le pays a été découpé en vingt-cinq zones d'appels d'offre. L'entretien du réseau, l'exploitation du service et la conception des trains ont été séparés en trois activités distinctes. Le régulateur du système «Rail Track» a été privatisé. Avec des résultats calamiteux : Hausse des tarifs, licenciements des deux tiers des effectifs de cheminots, accidents à répétition, et même, trains qui circulent en moyenne moins vite qu'au début du siècle dernier ! «Rail Track» a fait faillite en 2001. Cette logique de libéralisation des transports ferroviaires guide les décisions prises au sein de l'Union Européenne depuis deux décennies. Dès 1991, une directive amorce la libéralisation et le morcellement du transport ferroviaire à l'échelle de l'Union Européenne. Trois «paquets» (blocs constitués de plusieurs textes autour de la thématique concernée) viendront ensuite mettre en œuvre les phases de libéralisation progressive : séparation entre la gestion des infrastructures et leur exploitation, ouverture à la concurrence du fret ferroviaire puis du transport international des voyageurs.

La Commission proposait donc au Parlement et au Conseil une refonte en une seule directive des trois textes du premier « paquet » ferroviaire (1999-2003). Son objectif est d'accélérer la libéralisation. Elle y consacrait la séparation organique et non plus seulement comptable entre la gestion du réseau des voies de chemin de fer et les activi-

tés de transport. Elle y renforçait les pouvoirs de contrôle et de sanction de la Commission en la matière et interdisait toute aide d'Etat pour des dettes contractées par les entreprises ferroviaires

publiques. Le rapport soumis à nos suffrages en plénière avait pour lui de souligner que la part du ferroviaire dans les activités de transport n'avait pas augmenté depuis l'instauration du premier «paquet» contrairement à ce que l'UE prévoyait. Autre point positif : il revenait sur la proposition scandaleuse de la Commission d'exiger un service minimal en cas de grève. Mais pour le reste, ce rapport allait dans le sens d'une libéralisation accélérée afin de «garantir le développement de la concurrence». Il fustigeait le risque de «concurrence déloyale» des opérateurs historiques. Il proposait la création d'un organisme de contrôle européen du marché ferroviaire. Il appuyait le renforcement des pouvoirs de la Commission, et demandait que d'ici à la fin 2012 des dispositions législatives nouvelles entérinent la séparation entre la gestion et l'exploitation des infrastructures. Pire il réclamait une «proposition visant à ouvrir le marché intérieur du transport ferroviaire de voyageurs». Pas un mot sur les services rendus aux voyageurs qui se dégradent, les prix du transport ferroviaire qui augmentent, et la part du ferroviaire qui diminue pour le transport des voyageurs et des marchandises. Notez bien que les députés européens PS (Berès, Castex, Désir, Grelier, Guillaume, Hoang Ngoc, Vergnaud, Weber) ont voté en faveur de cette résolution, et que les députés européens d'EELV (Benarab-Attou, Besset, Bové, Bélier, Canfin, Cohn-Bendit, Delli, Flautre, Jadot) se sont abstenus. Le groupe GUE/NGL a voté contre.